



Syndicat des employé-e-s de
techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec
Section locale 2000, SCFP-FTQ

DÉCLARATION DE LA SECTION LOCALE 2000 CONCERNANT L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Préambule

Nous sommes profondément convaincus que l'avenir énergétique au Québec ainsi que l'avenir du Québec dans son ensemble, sont intimement liés à l'avenir d'Hydro-Québec.

De plus, nous sommes également convaincus que l'énergie, l'éducation, la santé *et l'eau potable* ne devraient en aucun cas, être soumises aux lois du marché.

Historique

«Nous respectons les intérêts privés, mais nous entendons que les intérêts privés ne briment pas l'intérêt commun». Cette citation, extraite d'un discours d'Adélard Godbout, alors premier ministre d'un gouvernement libéral, date de 1941.

Au coeur du conflit entre les intérêts privés et l'intérêt commun, deux éléments fondamentaux : la grande disparité entre les tarifs résidentiels et industriels d'une part, et l'absence de service dans les régions d'autre part.

Pour le gouvernement libéral de l'époque ces disparités font la preuve que le service essentiel qu'est l'électricité laissé à l'entreprise privée, conduit à l'exploitation systématique des consommateurs. L'objectif principal ayant mené à la création d'Hydro-Québec, en 1944, selon Adélard Godbout était : «démanteler un monopole contrôlé par des *bandits*, fournir de l'électricité au secteur résidentiel à un prix moindre et assurer le service dans les régions moins rentables délaissées depuis toujours par les compagnies privées».

C'est pourquoi la naissance d'Hydro-Québec représente un phénomène social et économique majeur dans l'histoire du Québec.

En 1962, les mêmes raisons motivent toujours la nationalisation de l'ensemble du réseau électrique. Pour René Lévesque, le système en place «est un système mauvais. Il est peut-être bon pour les compagnies, mais il est mauvais pour l'ensemble de la province. Il est inutilement coûteux et, en plus, il est inefficace», et il ajoute que «c'est au peuple du Québec de prendre dans ses mains, librement et fièrement, la première et la plus importante de toutes les clés d'une économie moderne. Et ça, ça veut dire la nationalisation de l'électricité».

Le premier ministre Lesage jugeant que «la nationalisation permettra aux québécois de devenir en même temps les maîtres de leur développement économique et industriel au lieu d'en être trop souvent les spectateurs passifs», en fait le thème unique d'une élection référendaire avec comme slogan le célèbre «Maîtres chez nous».

Déclaration

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE ET :

CONSIDÉRANT que le consensus social duquel est issu la nationalisation a permis la disparition des disparités des tarifs entre les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la nationalisation a permis de maintenir les tarifs les plus bas en Amérique *du Nord*;

CONSIDÉRANT que la nationalisation a permis le développement d'une grande expertise en production, transport et distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT que cette expertise a contribué à faire en sorte que le Québec soit mondialement reconnu dans le domaine de l'énergie électrique;

CONSIDÉRANT que les raisons invoquées pour la nationalisation de l'électricité sont toujours valables;

CONSIDÉRANT le droit qu'a la population québécoise de recevoir un service fiable et de qualité;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Qu'Hydro-Québec soit confirmée comme le seul maître d'oeuvre pour combler les besoins énergétiques du Québec;*
- ▶ *Que le gouvernement nationalise la production privée existante et qu'il mette fin à toutes formes de production privée d'électricité dans le futur.*

CONSIDÉRANT que l'électricité est un service qui doit être rendu à la population dans le cadre des engagements gouvernementaux sur le développement durable et de l'accord de Kyoto;

CONSIDÉRANT que le Québec possède l'un des plus importants gisements éoliens au monde;

CONSIDÉRANT que la production éolienne est un complément idéal pour la production hydroélectrique;

CONSIDÉRANT que coupler la production éolienne avec la production hydraulique contribue à en faire baisser les coûts;

CONSIDÉRANT que la politique énergétique du Québec fait de l'efficacité énergétique une priorité;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Qu'Hydro-Québec fasse de l'efficacité énergétique et de la production éolienne ses deux principaux compléments à sa production hydraulique;*
- ▶ *Qu'Hydro-Québec investisse dans la recherche et le développement concernant les nouvelles formes d'énergie tels que l'éolien, le solaire et l'hydrogène.*

CONSIDÉRANT que la production d'électricité à partir de centrales au gaz naturel contrevient directement aux engagements du Québec pour le développement durable et le protocole de Kyoto;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel favorise la production privée d'électricité, notamment par l'utilisation du gaz naturel, de l'énergie éolienne et des petites centrales, et cela en complète contradiction avec les raisons qui ont mené à la nationalisation;

CONSIDÉRANT que cette façon de procéder est une attaque directe au pacte social établi entre le gouvernement et la population du Québec lors de la nationalisation;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Que le gouvernement interdise la construction de futures centrales au gaz;*
- ▶ *Que le gouvernement modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin de redonner à Hydro-Québec son statut d'entreprise intégrée;*
- ▶ *Que le gouvernement confie à la Régie un mandat de surveillance, d'écoute des citoyens, avec un pouvoir de recommandations.*

CONSIDÉRANT que le pacte social est au cœur de la nationalisation;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Que le gouvernement maintienne le pacte social établi avec la population du Québec lors de la nationalisation;*

CONSIDÉRANT l'implication d'Hydro-Québec dans la prospection du gaz naturel;

CONSIDÉRANT que la meilleure utilisation du gaz naturel est la chauffe;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Que le gouvernement nationalise la distribution, le transport et la prospection du gaz naturel sur le territoire du Québec.*

CONSIDÉRANT la nationalisation du gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'ensemble des autres formes de production d'électricité notamment, la géothermie et le solaire;

CONSIDÉRANT Hydro-Québec comme le seul maître d'œuvre du comblement des besoins énergétiques du Québec;

NOUS DÉCLARONS :

- ▶ *Que, dans ce contexte, le gouvernement rebaptise Hydro-Québec, «Énergie-Québec».*

Conclusion

Parce que la propriété commune des quatre grands domaines que sont l'énergie, l'éducation, la santé et *l'eau potable*, constitue un choix de société, parce que chaque citoyen devrait y avoir accès et cela au moindre coût, nous nous déclarons contre toute forme d'ingérence du privé dans l'un ou l'autre de ces services.